

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Tel : 05 55 53 30 90

Email : [mairie.breuilaufa@wandoo.fr](mailto:mairie.breuilaufa@wandoo.fr)

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 octobre, à 19h le conseil municipal de Breuilaufa s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck MAITRE, Maire.

Le Conseil Municipal a été convoqué le : **9 octobre 2024**

Etaient présents : M. Franck MAITRE,

M. Daniel HEUDES, Mme Aimée BEAUBELICOUX,

M. Yves DUPUY, Mme Sonia BARBONNAIS,

M. Michel LEBRAUD, Mme Marie THOURY

Mme Christine GOURINAT-MICHELET

M. Benoît GRAVELAT et M. Joseph MOUSSET

Mme Fabienne PREVOST était absente et a donné pouvoir à Franck MAITRE

Mme Marie THOURY a été élue secrétaire

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 août 2024 avec 2 corrections mineurs**

#### **2024-27 APPROBATION RAPPORT DE LA CLECT**

Il ressort des constats et orientations du pacte financier passé entre la communauté de communes Elan et les communes membres, la nécessité pour restaurer les marges de manœuvre de la collectivité intercommunale et réintroduire des éléments d'équité de traitement entre les communs membres, de modifier les conditions financières des transferts de compétences opérées depuis la fusion de l'EPCI ;

A ce titre le rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) en date du 05/09/2024 a entériné les propositions de modifications des attributions de compensation identifiées dans le pacte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité :

Approuve le rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) du 5 septembre 2024

#### **2024-28 ADHESION CONTRAT GROUPE RISQUE STATUTAIRE**

Le Maire rappelle que, le Centre de gestion de la Haute-Vienne a informé la commune du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Maire expose que le Centre de gestion a par la suite communiqué à la commune les résultats de la consultation et propose au Conseil Municipal d'approuver le résultat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité accepte la proposition de CNP assurances

#### **2024-29 REMUNERATION AGENT RECENSEUR**

Madame BEAUBELICOUX Aimée quitte la salle pour ne pas participer aux débats sur cette question

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Breuilaufa fait partie des communes qui ont à réaliser le recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2025. Une communication sera faite sur les différents supports municipaux afin d'en avertir la population.

Ces opérations nécessitent de nommer un coordonnateur du recensement et de recruter un agent recenseur qui sera spécifiquement rémunéré pour cette mission, en accord avec les préconisations de l'INSEE. Le Maire propose au Conseil Municipal que l'agent recenseur reçoive la somme forfaitaire de 650 € net pour cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

Autorise le Maire à verser une rémunération nette de 650 € à condition que la mission soit remplie correctement.

## 2024-30 TARIFS SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les tarifs de la salle des fêtes tels qu'ils sont actuellement appliqués. Cependant, il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à moduler les tarifs en fonction de situations particulières et d'appliquer le tarif habitant commune à des utilisateurs n'habitant pas la commune de Breuilaufa.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve cette modulation ainsi que la grille des tarifs suivante :

Forfait Week end Salle + cuisine	Extérieur commune	280 €
	Habitant commune (*)	180 €

(\*) Location int limitée à 3 par an

Tourisme d'affaire		
Salle + cuisine	1/2 journée	85 €
	1 journée	175 €
	2 journées	350 €
	3 journées	525 €
Salle sans cuisine	1/2 journée	50 €
	1 journée	100 €
	2 journées	200 €
	3 journées	300 €
Caution (2 chèques)	casse, dégradations	500 €
	Nettoyage insatisfaisant, non-respect tri des déchets	100 €
Association commune		Gratuite
Association hors commune : Si réservation WE salle + cuisine		300 €
Association hors commune : Si réservation salle sans cuisine		Tarif tourisme d'affaire
Tarif casse vaisselle		3 €

## 2024-31 MODIFICATION DES STATUTS DU SIDEPA AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025

Vu l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT), selon lequel, l'adhésion d'une commune requiert l'accord de l'organe délibérant du syndicat ainsi que celui des membres exprimés dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement et selon lequel les conseils municipaux des communes membres du SIDEPA, doivent se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette adhésion qui impliquera la modification des statuts découlant de l'arrêté préfectoral du 1 février 2024. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Compte tenu des demandes des communes de Montrol Senard, de VAULRY et de la délibération du SIDEPA du 20 septembre 2024 acceptant l'intégration des communes de Montrol Sénard et Vaulry, le conseil municipal accepte la restitution de la compétence assainissement non collectif aux communes concernées, accepte l'intégration les communes de Vaulry et Montrol Senard au 1er janvier 2025, pour la gestion de l'eau potable, de changer le statut du SIDEPA qui devient de fait, un Syndicat à Vocation Unique avec la compétence seule de l'eau potable, de changer le nom du SIDEPA en Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable : SIDEPA et la proposition de modification des statuts qui en découle.

## 2024-32 DESIGNATION D'UN REFERENT CHEMIN POUR ELAN

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de l'entretien des sentiers de randonnées réalisé par la communauté de Communes ELAN, il convient de désigner au sein du Conseil municipal «un référent chemin».

A terme cette personne pourra être invitée à participer à des réunions/rencontres et à prendre part aux échanges autour de la valorisation des itinéraires (veille, balisage...).

Monsieur Benoît GRAVELAT se porte volontaire pour cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la candidature de Benoît GRAVELAT

### **2024-33 BORNAGES DE TERRAIN COMMUNAUX POUR CESSION**

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu le géomètre pour différents bornages à réaliser en vue de cession :

A l'Éco-point : le géomètre a positionné l'éco-point, il est en partie sur le chemin rural qui est effacé et sur la parcelle 57. Monsieur le Maire explique qu'il doit revoir la famille de Monvallier pour savoir s'ils veulent procéder à un échange de terrain.

Aux dépôts des déchets verts de la commune : ce dépôt se fait actuellement sur une parcelle appartenant à la famille de Monvallier, il se situe sur les parcelles B 294 et B 295. Le devis du géomètre s'élève à 936 € TTC à la charge de la commune pour régulariser cette occupation. L'Achat du terrain est proposé par le conseil municipal à 1 € le m<sup>2</sup>.

Il existait un chemin entre Châtain Bargaud et l'actuel emplacement de l'antenne de téléphonie mobile. Ce Chemin a été déplacé par les pratiques agricoles et doit être repositionné. Son emplacement peut être conservé si la famille de Monvallier accepte de prendre à sa charge les frais de géomètre de 1380 € et les frais de notaire et qu'un échange de terrain est réalisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ces propositions et devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en résultants

### **2024-34 CHANGEMENT AMPOULES SODIUM**

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu Monsieur VEILLON qui lui a présenté le bilan de la consommation électrique de la commune.

Grâce à l'extinction la consommation pour l'éclairage public est en baisse. Cependant cette consommation peut encore être optimisée en remplaçant les lampes Sodium encore présente dans le parc éclairage public par des leds.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander un devis de remplacement au SEHV ; Il y a également la possibilité d'obtenir des aides pour ce programme.

De plus, le bilan montre qu'une baisse de la puissance des compteurs de la salle polyvalente et de l'église de 24 kw à 36 kw est possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour la demande de devis pour le remplacement des ampoules sodium, approuve pour l'instant la baisse du compteur de la salle polyvalente, suggère d'étudier l'extinction totale de l'éclairage public du 1<sup>er</sup> juin au 31 août.

### **2024-35 LOCAL TECHNIQUE – CHOIX DU BUNGALOW**

Monsieur le Maire raconte que les travaux ont réellement commencés depuis le lundi 14 octobre 2024. Les intempéries ont retardé le terrassement. Il a fallu également, recalculer l'implantation du bâtiment et du bungalow, ainsi que couper des arbres gênants. Daniel HEUDES et Daniel REBEYROLLE ont réalisé ces travaux. De plus, du tuf a été évacué à la Betoulle pour les chemins.

L'installation du compteur d'eau ne sera pas facturée car il y avait déjà un compteur existant sur le terrain.

Il explique ensuite qu'il a reçu deux devis pour le lot infructueux de l'installation du bungalow.

- L'entreprise COUGNAUD : 22 800 € TTC
- L'entreprise BODARD : 20 809,88 € TTC.

L'estimation de la consultation était à 26 400 € TTC. Les propositions sont en dessous. L'architecte a contacté les deux entreprises. Il a reçu la garantie que l'entreprise BODARD s'était bien assurée de la faisabilité de la mise en place du bungalow. Il a émis des doutes sur l'entreprise COUGNAUD. Monsieur le Maire propose que le conseil retienne l'entreprise BODARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise BODARD, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en résultants.

### **2024-36 DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX LOGEMENT MAIRIE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'enveloppe du fonds vert 2024 est épuisée malgré la recevabilité du dossier de travaux du logement de la commune. Il faut, maintenant, attendre de voir si en fin d'année, s'il y a des reliquats qui se libèrent.

A défaut, il propose de faire une demande de subventions auprès du Conseil Départemental à hauteur de 30% et auprès des services de l'Etat dans le cadre des dotations d'équipement aux territoires ruraux (DETR) à hauteur de 50%.

Sans subventions, la commune ne pourra pas réaliser ces travaux. De plus l'enveloppe Fonds vert pour 2025 va être réduite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de faire des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et des services de l'Etat de la cadre de la DETR afin de voir ce projet nécessaire aboutir et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en résultants.

#### 2024-37 REMPLACEMENT PANNEAUX DE RUES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Daniel HEUDES a proposé de remplacer les panneaux de rue pour qu'ils soient identiques aux nouveaux panneaux installés dans le cadre de la mise à jour de l'adressage.

Ces nouveaux panneaux sont très appréciés et certains anciens panneaux ont besoin d'être renouvelé. Monsieur le Maire propose de demander un nouveau devis au même fournisseur le nombre des panneaux nécessaires étant validé. Il est également proposé d'intégrer le changement des numéros de voirie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ces propositions

#### QUESTIONS DIVERSES :

**TRAVAUX VOIRIE ELAN :** Monsieur le Maire a rendez-vous avec ELAN vendredi prochain 9H30 pour faire le tour des travaux nécessaires sur la voirie communale.

**Distribution bac jaune :** Depuis ce matin la distribution des bacs jaunes a commencé sur la commune afin de pouvoir commencer le ramassage des emballages en porte à porte au 1er janvier 2025. Le jour de collecte sera communiqué ultérieurement par les services de la communauté de communes.

**Compte rendu du Conseil d'Ecole :** Il y a à Vaulry 36 élèves, à Chamborêt 61 élèves et 62 en janvier. Les 2 écoles remercient le conseil pour les subventions.

**Colis des aînés :** 7 individuels et 5 couples, Coût 23 € ind et 33 € couple

**Vœux :** A caler avec l'inauguration du local technique, à 10H30 inauguration, le samedi 11 janvier 2025 à voir si les travaux seront terminés. Pot au local et buffet froid à la salle polyvalente avec seulement les habitants de Breuilaufa. Un devis sera demandé à l'Auberge.

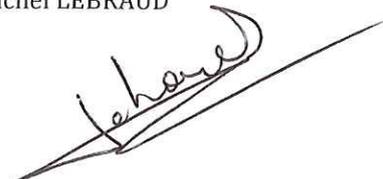
Plutôt que de faire un cadeau aux habitants cette année, ils auront un nouveau numéro de rue posé par l'agent technique.

Le conseil tient à remercier Daniel CHARZAT pour l'aide qu'il apporte gracieusement aux services techniques de la commune en réalisant des soudures sur le tracteur, ou lorsqu'il a aidé à déplacer du gravier. Il lui sera offert une carte cadeau de 200 €.

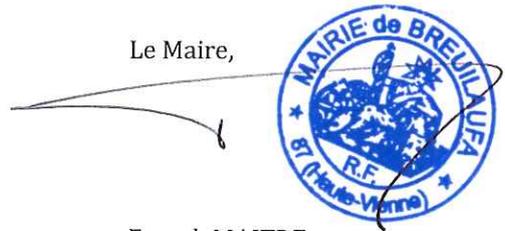
A 23h 00, tous les sujets sont épuisés et la séance levée.

Le secrétaire de séance,

Michel LEBRAUD



Le Maire,



Franck MAITRE